

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION (QUÉBEC)**

**Procès-verbal** d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de La Rédemption du 3 février 2025 à 19h00, au Centre municipal Viateur-Labonté la **séance ordinaire** du Conseil municipal de La Rédemption conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec, sous la présidence de Monsieur Simon-Yvan Caron, maire.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers suivants : Marcel L'Italien, Myriam Morissette, Raynald Bérubé, Manon Dubé et Germain Picard formant quorum sous la présidence de Monsieur Simon-Yvan Caron, maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de La Rédemption.

La séance est ouverte à 19h00

Absente : Nathalie Soucy

### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** **Résolution #25-02-15**

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Marcel L'Italien et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessous, tout en maintenant le point VARIA ouvert :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 13 JANVIER 2025
4. ADMINISTRATION ET FINANCES
  - 4.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENTS
  - 4.2 MISE A JOUR DES INTERETS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL
  - 4.3 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ
  - 4.4 MATINÉE RH À MONT-JOLI
  - 4.5 CONGRÈS ANNUEL 2025 L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DU QUÉBEC (ADMQ)
  - 4.6 ADDENDA AU PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À LA FOURNITURE DE SERVICE POUR LA PROTECTION INCENDIE
  - 4.7 FORMATION ADMQ – TOURNÉE DE ZONES 2025

- 4.8. SOUMISSION – SALLE COMMUNAUTAIRE
- 5. URBANISME ET VOIRIE
  - 5.1 NOMINATION D'UN CONCILIATEUR - ARBITRE POUR LA MUNICIPALITÉ POUR LA PÉRIODE 2025-2027
  - 5.2 ACHAT RADIOS MOBILES NOMADE
- 6. CORRESPONDANCE
  - 6.1 27E ÉDITION DU DÉFI OSENTREPRENDRE
  - 6.2 INVITATION – ALLIANCE DE L'ÉNERGIE DE L'EST – HIVER 2025
  - 6.3 DEMANDE DE COMMANDITE – HARMONIE DU MISTRAL
- 7. VARIA
- 8. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**3.0 APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 13 JANVIER 2025**  
**Résolution #25-02-16**

**ATTENDU QUE** tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, Monsieur Simon-Yvan Caron, maire, demande une dispense de lecture;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal;

Il est dûment proposé par Manon Dubé, appuyé par Myriam Morissette et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**D'APPROUVER ET D'ADOPTER**, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2025.

**4. ADMINISTRATION ET FINANCES**

**4.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT**  
**Résolution #25-02-17**

**ATTENDU QUE** la directrice générale a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 13 janvier 2025 ;

Il est dûment proposé par Marcel L'Italien, appuyé par Manon Dubé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'APPROUVER** la liste des comptes à payer et d'autoriser la trésorière à effectuer le paiement des comptes qui se détaillent comme suit :

**COMPTES DE JANVIER 2025**

Salaires nets : employés et élus	18 231.49 \$
Fournisseurs payés :	152 298.66 \$
Fournisseurs à payer :	92 723.83 \$
<b>Total du mois :</b>	<b>263 723.83 \$</b>

**4.2 MISE À JOUR DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Aucune nouvelle mise à jour

**4.3 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ****Résolution #25-02-18**

Considérant qu'en vertu de l'article 1022 du Code municipal du Québec, la greffière trésorière doit soumettre aux membres du conseil la liste de toutes personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales droits de mutation et autres créances, qui s'élève à 117 508.98 \$ pour l'année 2024 et antérieures et se détaille comme suit :

Montants à recevoir 2024 : 83 843.04 \$

Intérêts courus au 3 février 2025 : 4773.43 \$

Montants à recevoir 2023 et antérieur : 24 755.79 \$

Intérêts courus au 3 février 2025 : 4 136.72 \$

En conséquence, il est proposé par Marcel L'Italien, appuyé de Myriam Morissette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de La Rédemption approuve l'état mentionnant les personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales au 3 février 2025 (capital et intérêts) pour les années 2024 et antérieure ;

Que la directrice générale expédie un avis par courrier recommandé à ces personnes pour s'assurer qu'elles régularisent la situation dans les meilleurs délais.

**4.4 MATINÉE RH À MONT-JOLI****Résolution #25-02-19**

Attendu que le comité emploi de La Mitis désire nous convier à une matinée RH exclusive « Miser sur le capital humain » dédié à l'attractivité et à la fidélisation des employés, un enjeu crucial dans le contexte actuel du marché du travail ;

Attendu qu'une conférence sera donnée par madame Pamela Bérubé sur les meilleures stratégies pour attirer et retenir les talents en 2025 ainsi qu'un panel d'expert qui nous partageront leurs bonnes pratiques en matière de recrutement et attractivité, de préparation à la retraite et relève et de fidélisation ;

En conséquence, il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé de Manon Dubé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de La Rédemption permette à madame Chantal Tremblay de s'inscrire à la Matinée RH qui se tiendra le 27 février prochain de 8h30 à 12h au Centre Le Colombien à Mont-Joli, au coût de 25 \$

**4.5 CONGRÈS ANNUEL 2025 L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DU QUÉBEC (ADMQ)  
Résolution #25-02-20**

Il est proposé par Marcel L'Italien, appuyé de Germain Picard et résolu d'autoriser la directrice générale, Mme Chantal Tremblay, à participer au congrès annuel 2025 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui aura lieu à Québec les 18, 19 et 20 juin 2025 tel que le prévoit son contrat de travail.

Les frais d'inscription de 585 \$, plus taxes, l'hébergement, le déplacement et les repas seront défrayés par la municipalité selon la politique en vigueur.

**4.6 ADDENDA AU PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À LA FOURNITURE DE SERVICE POUR LA PROTECTION INCENDIE  
Résolution #25-02-21**

CONSIDÉRANT QUE le présent addenda ne modifie en rien le protocole initial intervenu entre les 3 parties ;

CONSIDÉRANT QUE le présent protocole vient à échéance en novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE les 3 municipalités confirment leur renouvellement pour un période de 4 ans soit de 2025 à 2029;

IL EST ENTENDU que la répartition financière entre les parties prenantes demeure la même que le protocole d'entente signé en 2023;

IL EST ENTENDU que pour la période de 2025 à 2029, il aura une augmentation au coût de l'indice des prix à la consommation (IPC) au 30 septembre de chaque année ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Manon Dubé, appuyé de Marcel L'Italien et résolu à l'unanimité des conseillers présents de la municipalité de La Rédemption que le présent addenda entrera en vigueur à la suite de l'adoption par chaque municipalité d'une résolution autorisant la modification au protocole d'entente initial

intervenu en 2023 sur la protection incendie entre les municipalités de Les Hauteurs, de La Rédemption et de Saint-Charles-Garnier.

**4.7 FORMATION ADMQ – TOURNÉE DE ZONES 2025**  
**Résolution #25-02-22**

Proposé par Raynald Bérubé  
Appuyé par Myriam Morissette

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la municipalité de La Rédemption autorise la directrice à s'inscrire à une journée de formation qui portera sur les diverses modifications législatives et règlementaires en matière d'octroi de contrat par les organismes municipaux ainsi qu'une formation sur les bonnes pratiques pour le soutien du Conseil et la concrétisation des orientations municipales, au coût de 390\$ plus taxes. La formation se donnera le 30 avril prochain à Mont-Joli, Le diner et les pause sont inclus. Le déplacement sera remboursé selon la politique en vigueur

**4.8 SOUSSION – SALLE COMMUNAUTAIRE**  
**Résolution #25-02-23**

Il est proposé par Germain Picard, appuyé de Myriam Morissette et résolu à d'entériner le contrat à Vitrierie Mont-Joli Inc. pour la réparation de la porte extérieure de la salle communautaire au cout de 690 \$ plus taxes.

**5. URBANISME ET VOIRIE**

**5.1 NOMINATION D'UN CONCILIATEUR - ARBITRE POUR LA MUNICIPALITÉ POUR LA PÉRIODE 2025-2027**  
**Résolution #25-02-24**

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 35 et suivants de la Loi sur les compétences municipales (L.C.M.), la désignation d'un conciliateur-arbitre est une obligation pour toute municipalité qui a sur son territoire des terres exploitées à des fins agricoles ou forestières;

Il est proposé par Marcel L'Italien, et appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption nomme Madame Marie-Hélène Michaud, inspectrice en bâtiment, en tant que conciliateur-arbitre désignée pour régler les mésententes concernant les clôtures mitoyennes et les fossés mitoyens, fossé de drainage et découvert pour une période de deux ans, soit de février 2025 à février 2027.

**5.2 ACHAT RADIOS MOBILES NOMADE**  
**Résolution #25-02-25**

Il est proposé par Marcel L'Italien  
Appuyé de Manon Dubé

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte la soumission de télécommunication de l'Est et procède à l'achat d'une (1) radio mobile Hyetra VHF

1436-174 Mhz pour le nouveau camion et de deux (2) radios portatives Hytera VHF analogues et numériques DMR-2 au coût de 5 605.19 \$ plus taxes. Le montant comprend les licences, l'activation initiale des trois radios et l'installation dans le camion ainsi qu'une antenne (si requise). Les radios portatives serviront à la voirie ainsi que pour la sécurité publique.

## **6. CORRESPONDANCE**

### **6.1 27<sup>E</sup> ÉDITION DU DÉFI OSENTREPRENDRE Résolution #25-02-26**

Il est proposé par Germain Picard, appuyé de Manon Dubé et résolu à l'unanimité d'accorder 50.00 \$ dans le but de défrayer les coûts liés aux bourses et à l'organisation de la 27<sup>e</sup> édition du défi Osentreprendre

### **6.2 INVITATION – ALLIANCE DE L'ÉNERGIE DE L'EST – HIVER 2025 Résolution #25-02-27**

Une invitation a été faite aux préfets, maires et directeurs généraux des municipalité et représentants de la Première Nation Wolastoquyk à un des 4 rassemblement régionaux au sujet du développement des énergies renouvelables dans l'Est-du-Québec organisé par l'Alliance qui se tiendra le 6 février au Rïotel de Matane, de 18h30 à 21h30 ;

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé de Myriam Morissette et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire et la directrice générale de s'y rendre au nom de la municipalité. Deux présentation seront faites au cours de la soirée : la présentation de la situation actuelle de l'Alliance de l'énergie de l'Est et des projets en cours, et une présentation axée sur l'avenir où il sera question des projets futurs et des perspectives pour les 10 prochaines années en énergie.

Les frais de déplacement seront remboursés selon le règlement en vigueur.

### **6.3 DEMANDE DE COMMANDITE – HARMONIE DU MISTRAL Résolution #25-02-28**

Il est proposé par Manon Dubé  
Appuyé de Myriam Morissette

Et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Rédemption accorde une commandite de 100 \$ à l'harmonie du Mistral pour leurs projets.

## **7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée

8. **LEVÉE DE LA SÉANCE**  
**Résolution #25-02-29**

Il est proposé par Manon Dubé, appuyé de Myriam Morissette et résolu à l'unanimité de levée la séance à 19h18

\_\_\_\_\_  
**Simon-Yvan Caron, maire**

\_\_\_\_\_  
**Chantal Tremblay,  
directrice générale,  
Greffière-trésorière**

Je, Simon-Yvan Caron, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

\_\_\_\_\_  
Simon-Yvan Caron, maire